

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Rougemont tenue le 22 janvier 2018 à 20h05 en la salle des délibérations du conseil.

Ordre du jour

1. **Ouverture**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Période de questions**
4. **Financement des règlements d'emprunt 2017-222 et 2017-223 décrétant des emprunts totalisant 979 300\$**
 - 4.1 Concordance et courte échéance relativement à l'emprunt par billets
 - 4.2 Emprunt par appel d'offre public – Résultats et acceptation
5. **Service incendie**
 - 5.1 Demande d'aide financière au MAMOT – Radiocommunication
6. **Service des loisirs**
 - 6.1 Adoption des coûts de location de salle 2018
 - 6.2 Adoption de la tarification pour les camps de jour 2018
7. **Urbanisme**
 - 7.1 Offre de service de *Consumaj* - Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTU)
8. **Période de questions**
9. **Levée de la séance**

Procès-verbal

Ouverture de la séance

La session est ouverte, sous la présidence du maire, M. Michel Arseneault, à 20h05.

Sont présents : Monsieur Jeannot Alix, conseiller au district # 1
 Madame Marielle Farley, conseillère au district # 2
 Monsieur Éric Fortin, conseiller au district # 3
 Monsieur Mario Côté, conseiller au district # 4
 Monsieur Bruno Despots, conseiller au district # 6

formant quorum.

Est absent : Monsieur Pierre Dion, conseiller au district # 5

Est également présente, Madame Kathia Joseph, OMA, directrice générale et secrétaire-trésorière.

L'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été signifié aux membres du conseil municipal le 18 janvier 2018.

18-01-3356

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Mario Côté et résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que proposé. L'ordre du jour ne peut être modifié.

Vote pour : 5

Vote contre :

18-01-3357

Financement des règlements d'emprunt 2017-222 et 2017-223 décrétant des emprunts totalisant 979 300\$ - Concordance et courte échéance relativement à l'emprunt par billets

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Rougemont souhaite emprunter par billets pour un montant total de 979 300 \$ qui sera réalisé le 30 janvier 2018, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2017-222	79 300 \$
2017-223	900 000 \$

ATTENDU QU' il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 2017-222 et 2017-223, la Municipalité de Rougemont souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jeannot Alix et résolu :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 30 janvier 2018;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 30 janvier et le 30 juillet de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2019	37 200 \$	
2020	38 400 \$	
2021	39 600 \$	
2022	40 800 \$	
2023	42 200 \$	(à payer en 2023)
2023	781 100 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2017-222 et 2017-223 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 30 janvier 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Vote pour : 5

Vote contre :

18-01-3358

Financement des règlements d'emprunt 2017-222 et 2017-223 décrétant des emprunts totalisant 979 300\$ - Emprunt par appel d'offre public – Résultats et acceptation pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	22 janvier 2018	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 7 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Taux de coupon d'intérêt moyen :	3,1000 %
Montant :	979 300 \$	Date d'émission :	30 janvier 2018

ATTENDU QUE la Municipalité de Rougemont a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une

émission de billets, datée du 30 janvier 2018, au montant de 979 300 \$;

ATTENDU QU'

à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution 17-11-3295 adoptée en vertu de cet article;

1 - CAISSE DESJARDINS DE ROUVILLE		
37 200 \$	3,10000 %	2019
38 400 \$	3,10000 %	2020
39 600 \$	3,10000 %	2021
40 800 \$	3,10000 %	2022
823 300 \$	3,10000 %	2023
Prix : 100,00000		Coût réel : 3,10000 %
2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.		
37 200 \$	2,00000 %	2019
38 400 \$	2,25000 %	2020
39 600 \$	2,50000 %	2021
40 800 \$	2,70000 %	2022
823 300 \$	2,80000 %	2023
Prix : 98,57600		Coût réel : 3,10662 %
3 - BANQUE ROYALE DU CANADA		
37 200 \$	3,11000 %	2019
38 400 \$	3,11000 %	2020
39 600 \$	3,11000 %	2021
40 800 \$	3,11000 %	2022
823 300 \$	3,11000 %	2023
Prix : 100,00000		Coût réel : 3,11000 %

ATTENDU QUE

le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DE ROUVILLE est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par Monsieur Bruno Despots et résolu :

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;
- QUE la Municipalité de Rougemont accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS DE ROUVILLE pour son emprunt par billets en date du 30 janvier 2018 au montant de 979 300 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 2017-222 et 2017-223. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;
- QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Vote pour : 5

Vote contre :

18-01-3359

Demande d'aide financière au MAMOT –Radiocommunication

CONSIDÉRANT QU' une entente intermunicipale en matière de radiocommunication incendie existe déjà entre les municipalités de Rougemont, Marieville, Richelieu, St-Césaire, Ste-Angèle-de-Monnoir, St-Mathias-sur-Richelieu et la MRC de Rouville; CONSIDÉRANT QUE les parties liées par l'entente désirent améliorer la qualité des radiocommunications sur le territoire par l'érection d'une tour de 100 pieds qui sera située sur le terrain de la caserne de pompiers de la municipalité de Ste-Angèle-de-Monnoir;

CONSIDÉRANT QUE les parties liées par l'entente désirent assurer la qualité des radiocommunications sur le territoire par un contrat d'entretien des infrastructures et des équipements axés sur la performance par une compagnie privée;

CONSIDÉRANT QUE l'extension du réseau de radiocommunication et son entretien son nécessaire à la pérennité de ce dernier;

CONSIDÉRANT QUE cette résolution ne modifie aucunement l'entente actuelle en matière de radiocommunication incendie dans son fonctionnement ou dans la répartition des coûts qui lui sont associés;

CONSIDÉRANT QU' une aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal est disponible pour les organismes municipaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jeannot Alix et résolu QUE :

- les parties liées par l'entente intermunicipale en matière de radiocommunication incendie conviennent de ce qui suit :
- La Municipalité de Rougemont approuve le projet de demande d'aide financière au MAMOT;
- Désigne la MRC de Rouville comme organisme responsable du projet acceptant le mandat.

Vote pour : 5

Vote contre :

18-01-3360

Adoption des coûts de location de salle 2018

CONSIDÉRANT QUE le nouveau centre des loisirs, ouvert depuis le 15 janvier 2018, nécessite un ajustement des coûts de location des salles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu d'adopter la grille des coûts de location telle que reproduite ci-contre;

TARIFS DE LOCATION DE SALLE				
LIEU	SALLE	DURÉE	TARIF RÉSIDENT	TARIF NON-RÉSIDENT
CENTRE DES LOISIRS SAUMURE-COUSINEAU 270, La Grande-Caroline	FORFAIT TOUT INCLUS <i>Salle Desjardins, Salle Groupe Robert, cuisine et terrain extérieur</i>	Journée (8 heures)	275.00\$	395.00\$
		½ journée (4 heures)	175.00\$	235.00\$
	SALLE DESJARDINS (grande salle)	Journée (8 heures)	225.00\$	345.00\$
		½ journée (4 heures)	100.00\$	160.00\$
		Tarif à l'heure	45.00\$	60.00\$
	SALLE GROUPE ROBERT (moyenne salle)	Journée (8 heures)	125.00\$	245.00\$
		½ journée (4 heures)	75.00\$	135.00\$

	SALLE CRVTT ROUGEMONT / ST- DAMASE (petite salle)	Prix fixe	75.00\$	135.00\$
	TERRAIN EXTÉRIEUR	Jour	50.00\$	75.00\$
		Soir (après 19h)	75.00\$	125.00\$
		Journée entière (8 heures)	125.00\$	200.00\$
	<i>Gratuit pour les organismes à but non-lucratif (voir liste)</i>			
<i>Soumis à la disponibilité des salles</i>				
<i>Un dépôt de sécurité de 150\$ sera requis pour toute réservation.</i>				
LE ONZE 11, ch. de Marieville		Journée (8 heures)	200.00\$	320.00\$
		½ journée (4 heures)	120.00\$	180.00\$
		Tarif à l'heure	45.00\$	60.00\$
Mairie 61, ch. de Marieville	Disponible uniquement aux OBNL à des fins de concertation		Gratuit	
BIBLIO 839, rue Principale	Disponible uniquement aux OBNL à des fins de concertation		Gratuit	
<i>Les locations nécessitent la signature d'un contrat entre la municipalité et le locataire. Si une demande de permis auprès de la RACJ est nécessaire, le coût est aux frais du locataire et est facturé en supplément.</i>				

Vote pour : 5

Vote contre :

18-01-3361

Adoption de la tarification pour les camps de jour 2018

CONSIDÉRANT QUE le service des loisirs tiendra un camp de jour durant la semaine de relâche ainsi qu'un camp de jour durant la saison estivale 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marielle Farley et résolu d'adopter la grille tarifaire des camps de jour de la municipalité tels que présenté dans le tableau ci-contre :

CAMP DE JOUR – SEMAINE DE RELÂCHE (Du 5 au 9 mars 2018)			
		RÉSIDENT	NON- RÉSIDENT
À LA JOURNÉE	Frais de garde	15\$	18\$
	Sortie	20\$	25\$
	Service de garde	2\$	2\$
FORFAIT SEMAINE <i>(5 jours incluant les sorties et frais de garde)</i>	SANS service de garde	80\$	160\$
	AVEC service de garde	100\$	195\$

CAMP DE JOUR ESTIVAL (DU 26 JUIN AU 24 AOÛT 2018)			
		RÉSIDENT	NON- RÉSIDENT
CAMP DE JOUR (RÉGULIER OU MULTISPORTS)			
À LA JOURNÉE	Frais de garde	15\$	20\$
	Service de garde	2\$	2\$
	Sortie + frais de garde	20\$	25\$
SEMAINE <i>(5 jours incluant les sorties)</i>	Frais de garde	55\$	75\$
	Service de garde	10\$	10\$
ÉTÉ COMPLET <i>(9 semaines incluant les sorties)</i>	SANS SDJ <i>(20% de rabais)</i>	420\$	570\$
	Inscription 2 ^{ième} enfant	378\$	515\$
	Inscription 3 ^{ième} enfant	340\$	460\$
	AVEC SDJ <i>(20% de rabais)</i>	495\$	650\$
	Inscription 2 ^{ième} enfant	445\$	585\$
	Inscription 3 ^{ième} enfant	400\$	525\$

Vote pour : 5

Vote contre :

18-01-3362

Offre de service de Consumaj - Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU)

CONSIDÉRANT QUE

la municipalité a été informé de la possibilité d'appel de projet dans le cadre d'un FEPTEU2;

CONSIDÉRANT QUE

le programme subventionnera jusqu'à 66% des travaux;

CONSIDÉRANT QUE

la municipalité a des problèmes récurrents avec la conduite sanitaire du rang Double ainsi que la canalisation pluviale au même endroit;

CONSIDÉRANT QUE

la firme Consumaj a été mandaté par la municipalité afin de faire l'étude de la problématique du rang Double et qu'elle est déjà au fait du dossier;

CONSIDÉRANT QUE

la municipalité a demandé à Consumaj de l'assister dans la demande de subvention et que la firme a produit une offre de service en ce sens;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par Monsieur Mario Côté et résolu d'accepter l'offre de service de Consumaj au montant de 1 500\$ et de consentir un montant supplémentaire ne pouvant dépasser 1 500\$ à titre de coordination administrative et ce, tel que soumis dans l'offre de service du 18 janvier 2018.

Vote pour : 5

Vote contre :

18-01-3363

Levée de la séance

Il est proposé par Monsieur Jeannot Alix et résolu de lever la séance puisque l'ordre du jour est épuisé.

Vote pour : 5

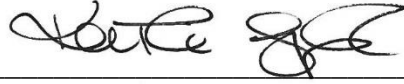
Vote contre :

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-dessus projetées.

En foi de quoi, je donne le présent certificat

Ce 23^{ème} jour de janvier 2018



Kathia Joseph, OMA
Directrice-générale et secrétaire-trésorière

.....
Secrétaire-trésorière

.....
Maire